

Marché de fourniture de matériels pédagogiques 5528320-2
Marché à procédure adaptée
(articles L2123-1 et R 2123-4 et suivants du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019)

**DOCUMENT VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION, ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES
CLAUSES PARTICULIERES**

Acheteur : Lycée Victor Duruy à Mont-de-Marsan

Service : Intendance

Affaire suivie par : Roselyne GOURGUES-GARRIDO

Téléphone : 05 58 05 79 79

courriel : gest.0400017b@ac-bordeaux.fr

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Société :

Adresse :

S.I.R.E.T:

Représenté par M.

Présentation succincte du contexte de l'achat, du cadre d'exécution et des destinataires de l'achat

Dans le cadre de l'ouverture de la série technologique STI2D du Lycée Victor Duruy, du matériel de mesure et d'expérimentation est nécessaire.

1 - OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur 1 lot :

Appareillages de mesure (cf. liste jointe)

Le candidat peut répondre à un ou plusieurs lots.

2 - DURÉE DU MARCHE/PÉRIODE D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 6 semaines à compter de la notification du marché. La date prévisionnelle de notification du marché étant fixée semaine 5, le délai contractuel d'exécution des prestations expire donc au plus tard le 16/03/2020. Pour des raisons de fonctionnement interne, l'exécution de la totalité de la prestation devra avoir lieu en mars 2020.

Le marché est conclu à compter de sa notification.

3 - PENALITES ENCOURUES PAR LE TITULAIRE

En cas de retard dans l'exécution des prestations par rapport au délai d'exécution indiqué dans le marché, le titulaire encourt des pénalités dont le montant est proportionnel à l'importance du retard. Lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$P = 40 \text{ €} \times R$, dans laquelle : P = le montant de la pénalité et R = le nombre de jours de retard.

4 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier d'offre comprenant :

- Le présent marché simplifié valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières, dûment renseigné et signé par vos soins ;
- Un devis détaillé incluant la fourniture du matériel, les frais d'installation, de mise en service ;
- La fiche technique du matériel;
- Un mémoire technique incluant un planning prévisionnel de livraison du matériel ainsi que toute information relative au SAV (notamment la durée de garantie du matériel, temps d'intervention curatif et les moyens dont dispose le candidat pour exécuter la prestation demandée).

6 - DESCRIPTIF TECHNIQUE DES MATÉRIELS ET/OU SERVICES DEMANDES

Les matériels doivent répondre aux spécifications techniques minimales indiquées dans les descriptifs ci-joint et être garantis à minima 12 mois, pièces et main d'œuvre.

7 - MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Transmission sous forme électronique

Les offres doivent être établies en français et transmises sous forme électronique et déposées sur le site de l'AJI (<https://mapa.aji-france.com/>) au plus tard le 24 janvier 2020 à 12 heures.

8 - LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Allotissement ou lot unique	Qualité (fiche technique)	Qualité des services associés (ressources pédagogiques, assistance technique, délai d'exécution)	Prix
Lot 1	7	3	5

9 - Prix

Les prix sont fermes et définitifs pour la durée du marché. Ils s'entendent marchandises rendues franco de port et d'emballage dans les locaux du lycée avec frais d'installation, de mise en service selon les lots.

10 - Modalités de paiement

Le paiement s'effectuera par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du CCAG FCS. L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original déposé via la plateforme CHORUS PRO, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du prestataire,
- Numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'annexe de l'acte d'engagement,
- Numéro du marché
- Références précises du matériel facturé
- Montant hors TVA, taux et montant de TVA, montant total TTC.

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante. L'application éventuelle d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement est effectuée conformément à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

Le comptable public assignataire des paiements est : Roselyne GOURGUES-GARRIDO

11 – Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le document « Marché de fourniture de matériels pédagogiques 5528320-2 » valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières;
- Le devis détaillé ;
- Le mémoire technique du titulaire avec la ou les fiches techniques du matériel proposé ;
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.

A..... , le.....

Cachet et signature du candidat

Partie réservée à l'acheteur

Est accepté le présent marché pour un montant de.....

A..... le